



Direction régionale des Finances publiques Auvergne – Rhône-Alpes et département du Rhône Le 09/11/2022

Pôle d'évaluation domaniale

Le Directeur à

3, rue de la Charité 69268 LYON cedex 02

POUR NOUS JOINDRE:

té**l**éphone : 04 72 77 21 00

mél. : drfip69.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Mairie de Décines-Charpieu

Affaire suivie par : Philippe PEYROT

té**l**éphone : 04 72 77 20 34

courriel: philippe.peyrot1@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS: 10178020

Réf Lido: 2022-69275-75664.

# AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Terrain à bâtir.

Adresse du bien : Rue Élisée Reclus

Valeur vénale : 100 000 €

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

# 1 - SERVICE CONSULTANT

Ville de Décines-Charpieu

Affaire suivie par : Marion TONAT

### 2 - DATE

de consultation :10/10/2022 de réception : 10/10/2022

date de visite : Visité lors de l'estimation initiale en date du 11/12/2017

de dossier en état :10/10/2022

## 3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession d'un terrain à bâtir à vocation économique.

### 4 - DESCRIPTION DU BIEN

La ville de Décines-Charpieu a pour projet la cession d'un terrain nu situé 12 rue Élisée Reclus d'une surface totale de 1 427m² avec les réseaux existants au droit de la rue Elisée Reclus.

Références cadastrales : parcelles cadastrées CB 325 et CB 327 sur Décines-Charpieu et BA 6 sur Chassieu

### 5 - SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire du bien : Mairie de Décines-Charpieu

Situation d'occupation : libre

## 6 - URBANISME - RÉSEAUX

UEi du PLUh.

### 7 - DATE DE RÉFÉRENCE

Date d'adoption du PLUh.

### 8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison de bien similaire.

Compte tenu des caractéristiques du bien en cause et des éléments d'appréciation connus du service, la valeur vénale est estimée à 100 000 €.

### 9 - DURÉE DE VALIDITÉ

18 mois.

### 10 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur régional des Finances Publiques et par délégation,

L'Inspecteur des Finances publiques

Philippe PEYROT

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Accuse de reception en prefecture
069-216902759-20221207-D-EDTP221207-07-DE
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022